

Résidence d'Artiste – 2022-2023

Art dans l'espace public- quartier de la Louvière

Ville de Rambouillet

Contexte :

Rambouillet, ville de 27 000 habitants à 35 minutes de Paris en train (gare Paris Montparnasse), labellisée Ville et Pays d'Art et d'Histoire, mène une politique de résidences d'artistes pluridisciplinaire depuis 2006.

Ce programme de résidences artistiques vise à soutenir la création et à assurer une présence artistique forte sur le territoire, afin de toucher le public le plus large possible.

Un groupe de travail, au sein de la mairie de Rambouillet, s'est créé afin de mettre en place un nouveau cycle de résidences artistiques dans la ville en ciblant un quartier par an.

Cette expérience commence par le quartier de la Louvière dès 2022.

Ces résidences ont pour objectif de favoriser un égal accès pour tous à la culture.

Objet de la résidence :

Dans le cadre de la politique culturelle hors les murs de la ville de Rambouillet, la Ville de Rambouillet propose une résidence d'artiste à un(e) artiste plasticien(ne) ou à un collectif d'artistes qui interviendra(ont) dans l'espace public, plus précisément sur les murs du commerce Cocci-Market, sur les grilles de l'école de la Prairie et sur le mur de l'école maternelle de la Louvière.

Le quartier de la Louvière, voué à être réhabilité, doit redevenir un lieu de vie où l'art prend une place importante et permet d'embellir le cadre de vie des habitants que la ville souhaite impliquer et sensibiliser à l'art tout en apportant une plus-value culturelle sur le territoire.

La résidence a pour objectif de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste ou un collectif dans le but de susciter l'intérêt et la curiosité de la population dans une démarche créative tout en les aidant à se sentir impliqués et intégrés dans leur quartier.

L'objectif sera donc d'une part de soutenir ce(s) artiste(s) dans une démarche de développement artistique professionnel et d'intégrer sa (leur) présence dans le cadre culturel rambolitaïn et d'autre part d'impliquer les habitants dans la création artistique.

Cahier des charges :

Discipline :

La résidence sera axée autour de la création :

- Création d'une fresque collaborative sur le mur du commerce Cocci-Market (centre commercial de la Louvière) avec les habitants du quartier. Un pan de mur pourra être réservé à la création de l'artiste seul et l'autre pan pourra faire l'objet d'une fresque participative. Le thème sera choisi par l'artiste. Cette création pourra être visible au moins jusqu'à 2025 (des travaux pourraient être réalisés ultérieurement).
- Réalisation de dessins avec les enfants de l'école de la Prairie, dont les reproductions couvriront les grilles extérieures de l'école – Les thèmes seront choisis par les enfants (les enfants du CLAE seront invités à participer / Participation possible pour tous les âges : enfants, adolescents...)

- Réalisation d'une fresque sur le mur de l'école maternelle la Louvière (Co-création avec les enseignants, les enfants et l'association des parents d'élèves « Les Loustics » qui pourraient travailler ensemble sur le thème et la réalisation)

Lien avec le public :

L'artiste ou le collectif devra donc réaliser des actions de médiation auprès de la population. Il pourra également accueillir les habitants dans son atelier lors de portes ouvertes ou encore participer à des manifestations organisées par la Ville.

Il y aura un temps d'observation indispensable pour s'imprégner du quartier et de son ambiance. L'artiste ou le collectif devra échanger avec la population, s'appuyer sur les structures jeunesse et les animateurs de rue pour travailler en constante concertation et co-création pendant la résidence.

- ➔ Participation des enfants de l'école de la Prairie, de la maternelle Louvière, des structures jeunesse, des commerçants (Temps de peinture dédié aux commerçants : ex « les 10 minutes des commerçants »)

Lien avec le Pôle famille de la ville :

Les réalisations seront participatives et l'artiste ou le collectif devra co-créer avec les enfants et les jeunes des structures jeunesse du quartier en lien avec :

- CLAE Prairie-Louvière
- Accueil de Loisirs Maternel Louvière
- Atelier de quartier du Louvinet
- Animateurs de rue

Lien avec l'Education nationale :

La résidence prévoira des interventions au sein de deux écoles ce qui implique une co-réalisation avec le conseiller arts plastiques et les enseignants afin que le projet soit inclus dans le projet pédagogique de l'école.

Autres attentes :

Des moments de restitution et de convivialité, sous différentes formes, devront être organisés durant la résidence sur le quartier pour générer des échanges autour des créations réalisées pour susciter l'intérêt de tous. Les fêtes de quartier ou autres festivités organisées par la ville seront l'occasion de présenter ces créations au public. En fin de résidence, l'artiste interviendra lors de la fête de quartier, prévue le 3 juin 2023, en proposant une restauration collaborative d'une ancienne fresque sur un petit muret de l'esplanade Kennedy.

Déroulement de la résidence :

La résidence est prévue pour une durée de 9 mois à compter du lundi 5 septembre 2022 (fin : samedi 3 juin 2023). Une évaluation sera cependant réalisée au bout de 3 mois et, à l'issue de cette expérience, une réunion bilan sera programmée avec l'ensemble des partenaires.

Conditions financières :

Le(s) artiste(s) se verra(ont) attribuer une bourse de 1200€ par mois (toutes charges incluses) pendant la durée de la résidence, plus un défraiement pour les transports ainsi que la prise en charge des fournitures nécessaires à la réalisation des créations.

Critères de sélection :

-Le ou les artiste(s) sont sélectionnés sur dossier. La thématique imposée est : **L'art dans l'espace public- Vie de la Louvière.**

- Le ou les artiste(s) devront résider dans un paramètre de 50 kms autour de Rambouillet afin de faciliter leur implantation sur le territoire et les trajets.
- L'artiste doit être repéré des réseaux d'arts plastiques et avoir déjà réalisé des expositions dans des lieux identifiés par les professionnels du domaine. Il devra être inscrit à la Maison des Artistes ou à l'AGESSA.
- L'artiste doit avoir une appétence pour la transmission auprès de tous types de publics et pour les actions d'éducation artistique. Seront appréciés la qualité et la singularité des œuvres réalisées par l'artiste et son désir de s'investir dans les actions de médiation auprès de la population.
- La prise en compte du contexte dans le processus de création est indispensable. Les projets impliquant un travail en relation avec le territoire seront encouragés. Le premier mois de la résidence devra être dédié en partie à l'observation et aux échanges pour s'imprégner des lieux et se concerter avec la population afin que les créations soient pleinement intégrées à la Louvière et que les habitants se les approprient.

Les artistes intéressés sont invités à formuler leur projet en motivant l'intérêt de cette résidence dans leur parcours professionnel.

Dossier de candidature :

Pour être recevables, les dossiers doivent comprendre :

- une lettre de motivation
- un CV
- un avant-projet (1 page maximum) explicitant le projet envisagé par l'artiste au regard du contexte énoncé ci-dessus
- un dossier artistique (10 pages maximum) représentatif du travail général de l'artiste comprenant des éléments visuels imprimés sur format A4 maximum ou transmis par mail à laura.pacheco@rambouillet.fr

Sélection des dossiers :

Après une phase de présélection, les candidats retenus seront invités à présenter leur projet devant un jury composé de membres de la Ville : Maire adjoint à l'urbanisme, Maire adjoint à la culture, représentants des services culturel, urbanisme et du pôle famille.

Date limite de réception des candidatures :

Le vendredi 17 Juin 2022.